

Conditions générales de location des cabanes bivouac :

- Chaque locataire devra respecter le règlement intérieur (affiché à l'accueil du camping ou sur simple demande). Pour des raisons de sécurité seuls les barbecues en dur présents sur le camping sont autorisés.
 - Nos tarifs s'entendent avec l'accès gratuit et illimité à la piscine municipale de La Pommeraye (300mètres du camping) de juin (mercredi et week-end) à aout (du mardi au dimanche en juillet et aout) aux horaires affichés à l'accueil du camping. En cas de fermeture décidée par la Municipalité et ou le maitre nageur, le camping la Guyonnière ne pourra pas être tenu responsable.
 - Nous acceptons les règlements par chèques vacances, chèques bancaires, cartes bancaires ou espèces.
 - La location est personnelle et il est interdit de la sous louer ou de la céder à des tiers.
 - La location est considérée comme effective lorsque nous recevons en retour votre contrat rempli et signé avec les arrhes (correspondant à 25 % du prix de la location de la cabane bivouac). Le solde de la location de la cabane bivouac sera à verser à votre arrivée sur le camping.
 - La location est conclue pour la durée du séjour déterminée dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.
 - La location s'entend de 14 heures le jour d'arrivée à 10 heures le jour du départ pour le nombre de personnes indiquées sur le contrat de location (maximum deux par cabane).
L'arrivée est possible de 14h00 à 19h00. En dehors de ces horaires, merci de prévenir au :
02 41 77 89 56.
 - Les arrivées sont possibles tous les jours de la semaine.
 - En cas de départ anticipé ou d'arrivée tardive par rapport aux dates mentionnées sur le contrat, il vous sera facturé la totalité du séjour.
 - Nous vous rappelons que le ménage de fin de séjour est à la charge du locataire. Par conséquent la location devra être laissée en parfait état de propreté. Il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension "villégiature" (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, vous devez réclamer à votre compagnie d'assurances une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier.
 - Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés dans les cabanes bivouac.
- Nous vous rappelons que la location est non fumeur**

Conditions particulières de vente activité vélo+ canoë kayak :

- l'activité s'adresse aux personnes à partir de 5 ans. Tout mineur devra être accompagné d'un adulte responsable.
 - chaque participant doit pouvoir attester de sa capacité à nager 50 mètres et s'immerger. Il doit être en outre médicalement apte à la pratique du canoë kayak
 - le port de chaussures fermées est obligatoire, prévoyez une tenue adaptée aux conditions météo
 - Pendant l'activité vélo, le port du casque et d'un gilet jaune est conseillé
 - le tarif d'activité comprend la mise à disposition :
 - d'un topo guide,
 - un VTC par personne + EPI sur demande,
 - canoë kayak + pagaie + gilet d'aide à la flottabilité + sac étanche
- Ainsi que :
- une initiation pour l'activité nautique,

le transfert des bagages du point d'accueil au point d'hébergement ainsi que leur rapatriement,
le transfert des embarcations et le rapatriement des vélos

-Tout le matériel reste la propriété de L.A. Kayak ; le locataire ne peut en aucun cas sous-louer le matériel sans autorisation écrite au préalable. Le locataire reste responsable du matériel jusqu'à son retour au personnel d'accueil de l'activité. Le locataire devra restituer à la fin de l'activité le matériel qu'il reconnaît avoir loué en parfait état de marche, d'entretien et de propreté. Toute réparation du matériel découlant d'une détérioration sera facturée au locataire après restitution. Tout le matériel non restitué sera considéré comme perdu et le locataire sera tenu de rembourser expressément une somme égale au tarif public en vigueur du matériel neuf au moment où la perte est signalée. Il appartient en outre au locataire de se couvrir en responsabilité civile auprès de son assureur.

-La responsabilité de L.A. Kayak ou de son personnel ne pourrait être engagée concernant l'état des voies de circulation, de leur balisage ainsi que de l'imprudence ou du non-respect du code de la route et des conseils de navigation par les locataires.

-Toute période entamée est due. La durée d'activité est libre dans la limite du respect du nombre de jour indiqué dans l'intitulé de l'activité

-Le paiement de l'activité vélo+canoë kayak s'effectue en totalité à l'accueil L.A. Kayak de Champtoceaux par chèque ou espèces

- la totalité des conditions générales de vente vélo+ canoë kayak est consultable à l'accueil L.A. Kayak.